

REFORMES AGRAIRES EN MOLDAVIE

Stirbu, Vadim

Septembre 2015



Vadim Stirbu, originaire de Moldavie, a étudié à l'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, Paris) [Master Développement Agricole. 2013-2014]

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un stage court au sein d'AGTER, pendant l'été 2013, encadré par Michel Merlet. Il est basé sur l'expérience personnelle de l'auteur et sur une révision de sources bibliographiques, y compris le Recensement Général de l'Agriculture publié en 2011.

INTRODUCTION

Géographie de la Moldavie

La Moldavie est située au sud-est de l'Europe, entre la Roumanie et l'Ukraine. Le nord du pays est occupé par le Plateau Moldave, légèrement vallonné, qui descend vers le sud et dont l'altitude varie entre 240 et 320 m au dessus du niveau de la mer. Au sud de ce plateau, on trouve les Plaines Balti, au relief moins marqué, avec des pentes douces et des altitudes de 250 à 220 m. Le centre du pays est occupé par le Plateau Moldave Central, dont les hautes collines, étroites et allongées, alternent avec des vallées et des ravins profonds de 150 à 250 m. Les interfluvies ont l'apparence de chaînes et de collines aux pentes abruptes. Dans le sud du pays s'étend la Plaine Moldave du Sud, fragmentée par de larges vallées et disséquée par des ravins. Les interfluvies, qui peuvent atteindre plusieurs kilomètres de largeur, sont plates et légèrement vallonnées. L'altitude maximale de la Plaine Moldave du Sud est de 247 m au dessus du niveau de la mer.

Le climat de la Moldavie, de type continental tempéré, est influencé par la proximité de la mer Noire. On distingue quatre saisons bien différenciées, avec des hivers relativement doux et des étés chauds. La température est positive entre 165 et 200 jours par an. Les précipitations varient entre 370 et 560 mm par an, dont près de 10% sous forme de neige, qui fond plusieurs fois par hiver. Les sécheresses sont fréquentes¹.

Les sols constituent la principale richesse naturelle de la



¹ Par exemple, seulement sur la période 1990-2007, le pays a connu neuf périodes de sécheresse.

Moldavie. On y trouve trois types principaux de sols : les **sols bruns**, qui prédominent dans le Plateau Moldave Centrale; les **sols gris** qui sont répandus sur les collines, et les **sols noirs** ou **tchernozioms** qui se sont formés sur les zones steppiques à des altitudes moindres. Cette dernière catégorie de sols, riches en humus et dont la structure est très favorable à l'agriculture, est la plus répandue en Moldavie : ils sont présents sur environ 75 % du territoire.

Antécédents historiques

Le territoire actuel de la Moldavie faisait partie de la Principauté de Moldavie, qui, à partir du XVI^e siècle, a été soumise à la suzeraineté de la Turquie. Cette situation a entraîné un certain nombre de contraintes et d'impositions : les paysans ne pouvaient laisser les terres à l'abandon et devaient payer un dixième de leur production agricole et d'élevage aux autorités turques ; ils devaient aussi effectuer des travaux d'entretien des routes, de réparation des fortifications ou de construction des ponts, qui constituaient de lourdes charges. Mais ces obligations n'ont toutefois pas entraîné une remise en cause des possibilités de survie et de développement de la paysannerie.

Avec l'annexion russe en 1812, le territoire de la Moldavie actuelle a été renommé *Bessarabie*. La situation des paysans moldaves était différente de celle des paysans russes. En Russie, les paysans soumis au servage pouvaient être achetés, vendus, torturés et tués au bon plaisir des seigneurs auxquels ils étaient attachés. Les paysans moldaves travaillaient des terres qui n'étaient pas les leurs, qui appartenaient aux seigneurs de la région, et ils devaient en conséquence payer une partie de la récolte aux seigneurs et travailler un certain nombre de jours par an pour les seigneurs. Mais une fois ces obligations effectuées, ils étaient libres. Les autorités russes ont supposé que si le servage était introduit en Bessarabie, beaucoup de paysans immigreraient de ces territoires, situés à la frontière ouest de l'Empire Russe, vers la Roumanie ou vers d'autres régions.

Le gouvernement russe a donc été contraint pour garder les paysans sur place de promouvoir une politique beaucoup plus souple en Bessarabie que celle qu'ils appliquaient aux paysans d'autres zones de l'empire. Le gouvernement russe a bien tenté en 1816 d'imposer aux paysans roumains, avec l'appui d'une grande partie des propriétaires fonciers, le type de servage qu'ils pratiquaient en Russie. Mais l'exode de milliers de paysans de Bessarabie qui ont traversé la rivière Prout a conduit à l'abandon complet de ce projet.

Une nouvelle tentative de restreindre les droits des paysans a été faite en 1819, lorsque le Conseil suprême de la Bessarabie a rédigé un projet de "Statut sur les relations mutuelles entre les paysans et les propriétaires", qui prévoyait "la défense absolue pour les agriculteurs de passer d'un propriétaire à un autre, à moins que les disponibilités en terre ne soient pas suffisantes". Mais ce projet n'a pas été approuvé par le lieutenant plénipotentiaire Bahmetiev et n'est pas entré en vigueur.

Plus tard, le 24 Janvier 1834, le gouvernement russe a promulgué les "Règlements sur les paysans dépendants ou les propriétaires libres de la région de Bessarabie", qui visaient à déterminer les relations entre les paysans et les propriétaires, en obligeant les deux parties à recourir à des accords volontaires. Mais les paysans ont largement évité la signature de ces contrats. Cette législation a provoqué des troubles sociaux, et le gouvernement a été contraint de rédiger le 27 mars 1846 un nouveau texte, connu sous le nom du "contrat normal", par lequel ont été fixés et mis en place les droits des détenteurs de la terre, les obligations des paysans établis sur leurs propriétés et qui demandait le respect mutuel des intérêts des deux parties. Toutefois, les dispositions de ce "contrat normal" n'ont pas entièrement satisfait les paysans, et de nouveaux troubles se sont produits. Certains paysans ont préféré migrer vers le Caucase plutôt que de signer ce contrat. En 1863, en conséquence, les paysans ont été libérés de ces nouvelles contraintes, qui dès lors ne pouvaient

être appliquées que sur la base d'une sentence judiciaire. Cette décision ne sera pas effectivement respectée par le gouvernement russe et la situation des paysans de Bessarabie restera difficile².

Dans ces conditions, l'abolition du servage en Russie, le grand acte libérateur du 19 février 1861, n'a pas eu pour la Bessarabie et ses paysans libres la même importance que pour les provinces centrales de Russie. Elle a cependant eu des conséquences dans la région. Le statut des gitans, peu nombreux, qui travaillaient pour les seigneurs a été modifié. L'afflux de réfugiés russes qui fuyaient le centre de l'empire pour sortir du servage a pris fin.

La loi du 14 juillet 1868 a transformé « le paysan libre » de Bessarabie en propriétaire de la terre. Cette réforme importante s'est traduite par la répartition de 8 à 13,5 *desetine*³ de terre par habitant. Elle a été beaucoup plus radicale que les réformes de même nature appliquées en Russie. Son principal objectif était de préserver la propriété des seigneurs et d'éviter l'explosion des troubles sociaux. Elle a cependant dû être mise en place contre la volonté des grands propriétaires, qui avaient réussi à en retarder la publication pendant huit années. La réforme n'a pas permis un développement fondé sur la paysannerie⁴. La rédaction de la loi, très ambiguë, a ouvert la porte à de nombreux abus de la part des propriétaires. A l'occasion de cette réforme, les paysans ont perdu l'accès à une partie des terres qu'ils cultivaient auparavant, une perte estimée à 18 % des surfaces utilisées. Les paysans sont restés économiquement dépendants de leurs anciens propriétaires et n'ont pas pu sortir de la pauvreté.

Ainsi, les difficultés rencontrées par des paysans de Bessarabie n'ont pas disparu après la loi de 1868. Lorsqu'éclate la première guerre mondiale, seulement 56,5 % de la terre appartenait à de petits propriétaires, qui détenaient des surfaces de moins de 100 ha, alors que 35,5 % appartenait à de grands propriétaires et 8,2 % à l'Etat.⁵

LA REFORME AGRAIRE DE 1921

Après la première guerre mondiale, en 1918, la Bessarabie est intégrée à la Roumanie, dont elle fera partie jusqu'en 1940. L'importance de la propriété foncière des seigneurs, le poids des paysans sans terre, l'acuité des besoins alimentaires et la nécessité des matières premières industrielles ont imposé la mise en œuvre par l'État de mesures urgentes pour résoudre le problème agraire. La réforme agraire de 1921, qui a eu lieu dans tout la Roumanie répondait à ce besoin.

La loi de la réforme agraire a été promulguée en Bessarabie le 6 Mars 1920. Bien que des lois distinctes aient été votées pour chaque province historique roumaine en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chacune d'entre elles, ces lois avaient en commun de chercher à assurer une grande redistribution des biens fonciers en faveur de ceux qui n'avaient pas de terres ou n'en avaient pas suffisamment pour pouvoir travailler et nourrir leurs familles. Les critères d'appropriation ont été d'abord la participation à la guerre et ensuite la surface des terres dont disposaient les paysans avant la guerre. L'ordre de priorité pour l'appropriation a été le suivant:

1. les personnes mobilisées pendant la guerre de 1916-1918;
2. les personnes mobilisées lors de la campagne de 1913, les veuves de guerre qui avaient des enfants;
3. les paysans sans terre;

² Mircea Rusnac, Organizarea Basarabiei – Taraniimea (1812-1918), <http://www.istoria.md>

³ Une « desetine » équivaut à 1,09 ha.

⁴ Mircea Rusnac, op.cit.

⁵ Mircea Rusnac, op.cit.

4. les paysans ayant des propriétés de moins de 5 hectares;
5. les orphelins de guerre.

Le texte indiquait expressément que les déserteurs et ceux qui s'étaient volontairement mis au service des ennemis seraient exclus des assignations⁶.

La réforme en Bessarabie a été plus radicale que dans les autres régions de la Roumanie. 80% des terres des seigneurs ont été expropriées. Les parcelles de terrain distribuées ont été de 6 à 8 ha en Bessarabie, alors qu'elles n'étaient en moyenne que de 4 ha en Transylvanie et de 2,5 ha en Bucovine.

Pour la réalisation de cette réforme agraire, une institution d'Etat basée à Chisinau, appelée « *Notre maison* », a été créée. Elle a été chargée de l'organisation des expropriations et des assignations de terres et de l'administration de l'ensemble des opérations. Les terres des seigneurs qui avaient été occupées de fait par les paysans après la révolution russe ont été expropriées et redistribuées. Conformément à la loi de réforme agraire, des parcelles de terres de colonisation pouvant aller jusqu'à 50 ha ont été réparties dans les districts du sud de la Bessarabie, permettant d'installer des paysans venant de régions où les terres disponibles pour attribution étaient en quantité insuffisante.

La réforme agraire de 1921 a été réalisée en Bessarabie avec certaines particularités. En Transylvanie, une autre région de Roumanie, le nombre des paysans bénéficiaires qui appartenaient à des minorités ethniques a été de 82 640 sur 357 016, soit 23,1 %. En Bessarabie et en Bucovine, le nombre des bénéficiaires des groupes ethniques minoritaires a été encore plus élevé : dans la zone située entre le Prout et le Dniestr, les paysans bénéficiaires de Bessarabie appartenant à des minorités (arméniens, ukrainiens, russes, bulgares, gagaouzes, juifs, etc.) ont été 94 480 sur un total de 310 583, soit 30,4 %⁷.

L'intention de la réforme était d'une part de résoudre un problème social aigu, et d'autre part, du point de vue économique, de consolider la production paysanne de taille moyenne. Elle a contribué à transformer l'économie roumaine en général et en particulier l'agriculture, du fait des changements de la propriété et de l'usage des terres.

La réforme agraire mise en place en 1921 par la Roumanie a clairement renforcé la propriété paysanne, permettant à la petite et à la moyenne propriété de devenir dominante. Elle a été en cela une des plus avancées d'Europe de l'Est. Avant la réforme agraire, en Roumanie, les propriétés de moins 100 ha détenaient 60 % de la superficie agricole, soit 12 025 814 ha et les propriétés de plus 100 ha détenaient 40,4 % de la superficie agricole, soit 8 108 847 ha. Après la réforme, les propriétés inférieures à 100 ha détenaient près de 90 % des terres agricoles, soit 18 033 911 ha, et les propriétés de plus 100 ha ne détenaient plus que 10,4 % de la superficie agricole, soit 2 100 750 ha⁸.

Ces transformations ont eu des répercussions directes sur la nature des productions : la superficie destinée aux céréales a augmenté. En 1928, la surface cultivée était supérieure d'environ 20% à celle de 1922.

⁶ Referat Istorie : Reforma de la 1921, 2008.

⁷ Dans la province de Bucovine sur 76 911 détenteurs de titres de propriété délivrés en vertu des lois de réforme agraire, 24 045 faisaient partie de minorités ethniques (31,3 %). (Referat Istorie : Reforma de la 1921, 2008).

⁸ Referat Istorie : Reforma de la 1921, op. cit.

LA COLLECTIVISATION FORCÉE DES ANNÉES 1940

En 1940, la Moldavie a été occupée par l'Union Soviétique. L'impact sur les problématiques foncières a été immédiat. Avec l'occupation, les soviétiques ont nationalisé la terre et l'ont donnée aux plus pauvres. Ils ont simultanément imposé des impôts très lourds, nommés « postavka »: les paysans ont dû fournir à l'État des œufs, de la viande, du lait, des fruits, des céréales en grandes quantités. L'objectif était que les propriétaires renoncent à la terre ou acceptent d'entrer dans les kolkhozes. Mais la guerre commencée en 1941 pour la libération de la Moldavie a stoppé la formation des kolkhozes et la terre a été restituée aux gens. Cependant, après la seconde guerre mondiale, le processus de collectivisation a repris et s'est accéléré, sous l'impulsion des russes au pouvoir.

Impôts, famine, déportation

Malgré la sécheresse de 1946-47, les russes qui dirigeaient la Moldavie ont maintenu des impôts très lourds. Les paysans étaient toujours contraints de verser à l'État des fruits, des légumes, des céréales, des aliments pour l'Armée Rouge, pour le fonds de défense, pour les autres pays socialistes, etc. Ces prélèvements fiscaux ont laissé les paysans sans nourriture, ce qui a engendré une grave famine et 250 000 morts, en majorité des paysans et leurs enfants, soit deux fois plus que les pertes causées par la guerre⁹.

1948 a été une bonne année pour l'agriculture, ce qui a généré de l'espoir au niveau de la population. Mais la collectivisation forcée a alors commencé. Au début, les paysans n'ont pas voulu entrer dans les kolkhozes, ils souhaitaient garder leur petite agriculture paysanne. Les russes ont alors organisé la grande déportation du 6 juillet 1949. 13 000 familles (35 796 personnes) ont été expulsées en Sibérie ou dans d'autres régions lointaines de l'empire. Les paysans les plus méritoires, ceux qui avaient été des exemples d'une agriculture paysanne réussie, ont été déportés.

Après cette déportation, les arrestations et la terreur qui a été instaurée, les paysans ont été contraints par la peur d'entrer dans les kolkhozes et sovkhoses¹⁰.

Kolkhozes et sovkhoses

Les paysans ont été forcés de donner aux kolkhozes tout ce qu'ils avaient près de leur maison: des chevaux, des bœufs, des machines agricoles etc. Le résultat du processus de collectivisation a été la mise en place des *kolkhozes* et des *sovkhoses*. Dans un premier temps, les kolkhozes furent généralement créés en combinant plusieurs petites exploitations individuelles dans une structure coopérative. Les sovkhoses furent organisés par l'État sur des terres confisquées qui furent réunies dans des grandes propriétés. Les travailleurs des sovkhoses furent recrutés parmi les populations rurales sans terre. Dans la pratique, la différence entre sovkhoses et kolkhozes était faible.

- Dans un sovkhoze, les ouvriers agricoles étaient salariés, sans être propriétaires. Les salaires n'étaient pas (ou peu) indexés sur la productivité du sovkhoze. Afin de pallier la faible productivité et une production insuffisante, des lopins de terres privées furent tolérés dans les sovkhoses. Leur surface fit ensuite l'objet de diverses réformes.

⁹ La Moldavie comptait en janvier 1946 approximativement 2,2 millions d'habitants. Colectivizarea in Basarabia Sovietica, 1944 – 52, vue sur

<http://www.romanalibera.ro/aldine/history/colectivizarea-in-basarabia-sovietica--1944---39-52--57211>

¹⁰ Colectivizarea in Basarabia Sovietica, 1944 – 52, op. cit.

- Dans les kolkhozes, les membres de ce type de Coopérative, les « kolkhozniks », étaient payés en parts de la production et des résultats fait par le kolkhoze, proportionnellement au nombre d'heures travaillées. Les kolkhozniks étaient de plus autorisés à posséder des terres, de l'ordre de 4 000 m², et un peu de bétail.

Dans ces deux structures agricoles soviétiques, le lopin a été une importante source de revenus pour les paysans. Cette agriculture duale a perduré pendant les 40 années de l'Union Soviétique et n'a toujours pas disparu aujourd'hui. C'est devenu comme une tradition, c'est dans le sang des paysans : ils ne peuvent pas s'imaginer la vie à la campagne sans avoir la possibilité de produire quelque chose autour de leur maison.

Des résultats décevants, et un impact négatif sur l'environnement

Les rendements dans les kolkhozes et sovkhoses n'ont pas été très élevés. Pour accroître la production agricole, il a fallu mettre en culture de nouvelles terres.

Au cours des années 1960-70, un travail considérable de drainage et d'assèchement de plus de 60 000 ha d'étangs, de marais et de prairies marécageuses aux abords des principales rivières (Dniestr, Prout, Raut, Ialpuș) a été initié. Ces travaux et les modifications apportées à de nombreux petits cours d'eau ont conduit à la destruction totale des associations végétales des zones humides et à la destruction des habitats de nombreux animaux aquatiques, provoquant la raréfaction de nombreuses espèces.

L'irrigation intensive et l'utilisation d'eau ayant une teneur élevée en sels, la mauvaise application de la technologie des sols drainés a entraîné des phénomènes de salinisation et détruit la structure des sols. En conséquence, leur fertilité a diminué, et les milieux se sont appauvris. Les travaux d'amélioration hydrique n'ont pas été pensés pour le long terme et leurs conséquences n'ont pas été étudiées en profondeur¹¹.

Plutôt que le résultat d'une résolution des autorités locales, les mesures ont été plus souvent imposées par les russes. Les conséquences négatives se font sentir encore aujourd'hui. Au printemps ou pendant les longues périodes de pluies, les eaux souterraines remontent à la surface, créant de sérieux problèmes aux agriculteurs. Ces terres agricoles lourdes sont difficiles à travailler et sont toujours menacées par des inondations. En 2010, les longues périodes de pluies ont provoqué la montée du niveau des eaux de la rivière Prout et l'inondation des terres qui avaient été drainées, les rendant inutilisables pour une longue période. Une autre mesure destinée à accroître les rendements a été l'utilisation intensive injustifiée de pesticides et d'engrais pendant les années 70 et 80, qui a conduit à une dégradation des terres agricoles et entraîné la pollution des nappes phréatiques.

DECOLLECTIVISATION : LA REFORME AGRAIRE DES ANNEES 1990

Le processus de la réforme foncière a été initié au moment de la dissolution de l'Union Soviétique. Durant la période soviétique, toutes les terres agricoles étaient détenues par l'État, y compris les lopins autour des maisons du secteur rural. La réforme foncière en Moldavie, comme dans les autres anciennes républiques soviétiques, a impliqué le transfert des terres de l'État vers des propriétaires privés, et une nouvelle attribution des terres.

¹¹ Impactul asupra biodiversitatii in Republica Moldova, vue sur <http://bsapm.moldnet.md/Text/Pagina%20web%20Raport/Roman/Capitolul4total.html>.

Les procédures ont été lourdes, parfois confuses, voire chaotiques. Elles ont permis à quelques personnes disposant de pouvoir politique d'acquérir des terres agricoles de façon privilégiée. Loin d'un simple retour à la situation antérieure au collectivisme, la restitution des terres collectives a produit des conflits, des arrangements douteux, des tensions, des violences. Des inégalités antérieures se sont reconstituées et de nouvelles inégalités économiques et politiques sont apparues. Les élites locales, et les maires en particulier, ont acquis un pouvoir spécial : les dédommagements n'ont pas relevé d'un processus uniforme, mais ont dépendu dans une large mesure de leur action, des relations et des privilèges qu'ils avaient constitués.

Un démarrage lent avec une redistribution de parts sociales et non de terres

Les principes de cette nouvelle réforme agraire ont été élaborés alors que la Moldavie faisait encore partie de l'URSS, mais la mise en œuvre de la réforme a eu lieu après l'adoption du nouveau code foncier (Décembre 1991) et la loi sur les exploitations paysannes (Janvier 1992). Le code foncier a établi les mécanismes de privatisation des terres, tandis que la loi sur les exploitations paysannes a fourni les outils juridiques pour la création des exploitations individuelles à travers le processus de retrait des travailleurs des fermes collectives.

Le code foncier prévoyait un processus de privatisation des terres en deux étapes. Premièrement, des commissions foncières villageoises fixaient les parts de terres, en hectares, auxquels avaient droit chaque bénéficiaire. Des titres devaient être émis pour sécuriser ces parts de terres par les mairies. Dans un second temps, et seulement à la demande du bénéficiaire, pouvait avoir lieu une distribution de parcelles physiques à tous ceux qui voulaient sortir du collectif du kolkhoze ou de la ferme d'État.¹²

En 1992, conformément à ces dispositions, la réorganisation des fermes collectives a été lancée, préconisant la sortie des ouvriers et des paysans des fermes collectives et des sovkhozes. Ceux-ci ont reçu des actions, des parts de terres et des biens. La première condition pour les personnes qui travaillaient à ce moment dans les kolkhozes était d'y avoir travaillé au minimum une année. Pour les gens qui étaient partis des kolkhozes au moment de la distribution des terres ou qui étaient à la retraite, la condition était d'avoir 25 années de travail dans l'agriculture. Si les premières exploitations paysannes ont été enregistrées à cette époque, les redistributions physiques de terre sont restées très faibles et ce sont surtout des « actions », des parts qui ont été distribuées. Ces actions sur la valeur des terrains utilisés lors de la privatisation avaient la forme de certificats représentant le droit de chaque personne à une partie de la terre et aux actifs de l'entreprise collective. Les propriétés de l'Etat qui en 1989 représentaient 86% des réserves foncières du pays, et aussi les coopératives et kolkhozes se sont retrouvées abandonnées, « sans maître ». Avec le consentement tacite de l'État, elles ont commencé à être pillées. Les productions agricoles et animales ont très fortement chuté, ainsi que le produit intérieur brut du pays.

Bien que les réformes en Moldavie aient commencé tôt, le gouvernement et le parlement n'avaient pas en réalité la volonté politique de les mener jusqu'à leur fin. En conséquence, le soutien administratif pour la privatisation des terres et la restructuration des entreprises agricoles a été relativement faible au début de la réforme. Par ailleurs, les anciens dirigeants des entreprises d'Etat et des kolkhozes étaient réticents à participer au changement et à faciliter le départ de leurs employés. La réforme a été pratiquement arrêtée fin 1994 avec l'adoption de lois qui ont ajouté des entraves supplémentaires d'ordre bureaucratique et technique. De nombreuses structures et pratiques héritées de l'ère soviétique ont ainsi perduré dans l'agriculture de Moldavie pendant cette période.

¹² Dudwick, Nora; Fock, Karin ; Sedik, David. (2007). Land Reform and Farm Restructuring in Transition Countries. The experience of Bulgaria, Moldova, Azerbaijan, and Kazakhstan. World Bank Working Paper # 104. (87 p.). Chapter 2, p.19-20.

Accélération de la réforme à partir de 1996

Le rythme des réformes s'est accéléré après l'intervention de la Cour Constitutionnelle en Février 1996, qui a conduit à l'élimination des goulots d'étranglement juridiques précédemment évoqués. La décision du tribunal a donné une impulsion à des changements importants dans l'organisation de l'agriculture. La réforme agraire a alors connu un réel développement. En 1997, 70 fermes collectives avaient été réorganisées et environ 70 mille paysans avaient reçu des titres de propriété pour les terres¹³.

Mais la situation de la production agricole et animale ne s'est pas redressée de suite. Malgré les contributions massives du budget de l'Etat, l'agriculture est restée largement non rentable. En 1996, les dettes de nombreuses exploitations agricoles dépassaient la valeur de leurs actifs. Des pseudo-réformes ont prolongé l'agonie des exploitations non rentables, menaçant non seulement le complexe agro-alimentaire mais aussi l'économie tout entière.

C'est dans ce contexte de grave crise de la production et d'endettement critique, alors que tout le système d'organisation du travail agricole était en ruine, qu'a été lancé en 1998 le **Programme National des Terres** (PNP) suite à un changement de gouvernement. Les bénéficiaires de la réforme antérieure ont alors pu commencer à choisir entre le maintien des terres dans les entreprises agricoles restructurées ou le retrait des terres de l'entreprise. De fait, le Programme National des Terres a mis l'accent sur la conversion des actions des bénéficiaires en lopins et sur la répartition des terres. Il a favorisé la délivrance de titres fonciers obligatoires du point de vue juridique. Les décisions de retrait des anciennes entreprises et d'installation en tant qu'agriculteurs privés, ou celles de fonder de nouvelles entreprises agricoles avec d'autres membres ont été encouragées et les procédures ont été simplifiées. Cette restructuration n'a bénéficié ni d'aides ni de publicité de la part du Ministère de l'Agriculture. Elle s'est opérée avec l'implication et le soutien financier de bailleurs de fonds, notamment l'US-AID.

Un des leviers qui ont permis cette évolution a été la modification des règles de transfert des exploitations qui étaient lourdement endettées. Jusqu'alors, les terres et les biens d'exploitations agricoles endettées ne pouvaient pas être redistribués du fait des demandes et réclamations des crédateurs. De nouvelles dispositions législatives en 1998 et 1999 ont permis de lever les obstacles à la réforme agraire liés au problème de la dette impayée des entreprises agricoles. La loi sur la Dette a permis une procédure de liquidation non judiciaire pour les entreprises privatisées ; lorsqu'une exploitation était insolvable, les dettes envers des crédateurs privés étaient désormais transférées à l'État, avec l'accord de celui-ci. Ces dettes ont alors été transformées en un crédit d'impôt au bénéfice des crédateurs. Les dettes envers l'État ont, elles, été « remboursées » par la cession de biens d'infrastructure ou sociaux¹⁴. Ces mesures ont fait de la Moldavie un cas unique parmi les pays membres de la Communauté des Etats indépendants (CEI) du fait d'une approche globale de la réforme agraire, qui combine les processus de distribution des terres et des biens avec une procédure radicale pour résoudre les problèmes d'endettement des entreprises agricoles, sans l'intervention des tribunaux¹⁵.

Le Programme National des Terres a largement contribué à atteindre des objectifs clés du processus de réforme agraire en Moldavie: la privatisation de la terre, initiée avec une distribution formelle de titres à la population rurale a pu se traduire par une redistribution de fait, avec la délimitation des parcelles sur le terrain et la possibilité pour les bénéficiaires d'avoir accès aux terres agricoles et de les travailler.

¹³ Galina Selari. Sectorul agrar al Republicii Moldova si Transnistria: reforme si rezultate. 2009.

¹⁴ Dudwick, Nora; Fock, Karin ; Sedik, David. (2007) Op cit, Chapter 2, p. 21.

¹⁵ Moldova. Note cu privire la politica agrara : Terenuri agricole, Banque Mondiale, 2005.

La réforme devait également impliquer la transformation des grandes exploitations agricoles en unités plus efficaces travaillant dans une économie de marché. Bien que la Moldavie ait fait des progrès dans cette direction, cet objectif n'a été que partiellement atteint : le poids des grandes entreprises agricoles reste beaucoup plus élevé que dans la plupart des pays européens en économie de marché.

Entre 1998 et 1999, grâce au Programme national des Terres, la réforme foncière en Moldavie a beaucoup progressé. La propriété privée de la terre a augmenté de façon significative, passant de pratiquement zéro en 1998 à 67% de l'ensemble des terres agricoles dix années plus tard. Aujourd'hui, 80% des terres utilisées par les paysans producteurs agricoles sont en propriété privée. Au total, c'est plus d'un million d'habitants des zones rurales qui ont pu bénéficier d'une attribution de terres, presque tous de façon réelle et pas seulement sous la forme de parts.

Ces tendances ont conduit à une relance de l'agriculture dès le début des années 2000. La forte tendance à la baisse de la production agricole qui avait marqué les quinze années antérieures a été stoppée et la production et la productivité ont recommencé à croître. Beaucoup de gens qui avaient reçu des droits à des terres agricoles ont décidé de se retirer des unités collectives en en prenant le contrôle. Ils ont été à l'origine de la création d'un nouveau type d'exploitations familiales individuelles. Fin 2003, environ 650 000 détenteurs de droits sur les terres, soit environ les deux tiers de tous les bénéficiaires, avaient retiré près de 900 000 ha de terres agricoles des grandes entreprises collectives¹⁶. Depuis 2001, le secteur privé (exploitations agricoles privées et terrains autour de la maison) administre plus de 40% des terres agricoles en Moldavie, deux fois plus qu'en 1997. Si le poids des grandes exploitations a diminué, la moitié des terres privées continuent d'être gérées par les grandes exploitations agricoles, principalement sous des formes sociétaires (sociétés par actions, coopératives agricoles de production, sociétés à responsabilité limitée, etc.). Le cœur de ce business agricole s'est constitué rapidement, en 3 ou 4 ans. A partir de janvier 2004, 12 ans après la réforme agraire, presque les deux tiers de la surface agricole sont en propriété privée. Mais les propriétaires fonciers n'utilisent pas tous leur terre individuellement¹⁷.

En termes de statistiques, les résultats de la réforme agraire sont les suivants :

- 1991 – 1 004 entités économiques agricoles : 534 kolkhozes, 400 sovkhoses et 70 entreprises regroupant des exploitations agricoles paysannes;
- 1996 - 17 240 entités économiques agricoles qui se répartissent ainsi : formes anciennes 236 sovkhoses, 365 kolkhozes et 34 entreprises regroupant des exploitations agricoles paysannes ; nouvelles modalités d'entreprises : 160 sociétés par actions, 194 coopératives de production, 11 entreprises à responsabilité limitée, 146 associations d'exploitations agricoles paysannes, 16 064 exploitations agricoles paysannes.
- 2002 - plus de 31 400 entités économiques agricoles, après l'achèvement de la réforme agraire, la libéralisation de l'économie du secteur agraire et l'émergence du marché foncier.

L'objectif principal de la première phase de la réforme agraire, la formation d'une classe de propriétaires exploitants capables de prendre des décisions en matière de développement, a été officiellement atteint. Plusieurs observations peuvent être formulées :

1. Les modalités de la privatisation ont provoqué une importante désagrégation et parcellisation des structures foncières.

¹⁶ Moldova. Note cu privire la politica agrara: Terenuri agricole, Banca Mondiala, 2005.

¹⁷ Moldova. Note cu privire la politica agrara: Terenuri agricole, Banca Mondiala, 2005.

2. Mais ce processus n'a pas empêché la constitution d'une structure agraire bipolaire: presque la moitié des terres est détenue par de grands et moyens propriétaires (500-1000 ha); les terrains restants sont occupés par de petites exploitations (1,5 ha de terrain). Seule une petite partie d'entre elles se sont organisées en entreprises commerciales spécialisées sur la production des produits compétitifs de qualité.
3. La tentative de mettre en place une économie de marché pouvant faire coïncider les intérêts des producteurs agricoles et ceux des industriels a échoué: les fournisseurs de matières premières agricoles (fermes collectives) auraient du recevoir 50% des actions des entreprises de transformation des matières premières. En raison de l'absence de filières stables (production - acquisitions - stockage - transformation – distribution), ce système n'a pas fonctionné. Au contraire, ce sont les entreprises de fabrication de produits alimentaires (privatisées ou recrées) qui ont investi dans le foncier et la production pour assurer leur approvisionnement en matières premières. Par ailleurs, les «nouveaux» agriculteurs ont eu des difficultés à commercialiser leurs produits, étant très souvent contraints d'accepter des propositions pas toujours équitables des intermédiaires ou des transformateurs¹⁸.

TABLEAU 1. QUELQUES INDICATEURS DE L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR AGRICOLE EN REPUBLIQUE DE MOLDAVIE

	1995	2000	2005	2008
Évolution de la production agricole (base 1991 = 100)	-27,5 %	-44,3 %	-35,5 %	-35,3 %
<i>Pourcentage d'exploitations agricoles « non rentables »¹⁹</i>	28,1	55,9	48,5	37,8
Nombre annuel moyen d'employés (milliers)	710	766	537	389
<i>Pourcentage de la population active dans le secteur agricole</i>	42,8	50,6	40,7	31,1
Salaire mensuel moyen dans le secteur agricole (USD)	20,2	16,2	42,4	60,3
<i>% par rapport au salaire moyen au niveau national</i>	65,6	61,7	56,4	53,2

Source: Annuaire statistique de la République de Moldova, Chisinau, 2009.

L'AGRICULTURE MOLDAVE D'AUJOURD'HUI

Les données du Recensement agricole de 2011

Le premier Recensement Général Agricole postérieur à la dé-collectivisation, réalisé en 2011, fournit des informations précieuses qui vont nous permettre de préciser un certain nombre de caractéristiques actuelles de l'agriculture moldave.

¹⁸ Sectorul agrar al Republicii Moldova si Transnistria : reforme si rezultate. Galina Selari, 2009

¹⁹ Le terme utilisé dans l'annuaire statistique officiel est « inefficace ». Nous avons préféré le traduire de cette façon, afin de ne pas assimiler toute la production paysanne à des entreprises.

Le recensement fait état de 902 214 exploitations agricoles parmi lesquelles :

- seulement 3 609 (0,4%) ont un statut juridique d'entreprise (entreprises à responsabilité limitée, coopératives agricoles de production, sociétés par actions, entreprises d'état, institutions de recherche etc.) et
- 898 605 (99,6%) sont des exploitations agricoles sans caractère juridique formalisé (entreprises agricoles paysannes, entreprises individuelles / familiales, etc.).

Sur le nombre total d'exploitations agricoles, 848 637 sont considérées comme étant en activité, c'est-à-dire qu'elles utilisent des terres agricoles et/ou pratiquent un élevage. 53 577 ont été enregistrées en tant qu'exploitations temporairement inactives, qui possèdent des terres mais ne les utilisent pas.

Au total, dans le pays ont été recensés 2 243 540 d'hectares de terres agricoles. La surface agricole utilisée pour les années 2009-2010 a été 1 940 135 ha. 1 187 363 ha (61,2%) correspondent à des exploitations agricoles ayant un statut juridique d'entreprise et 752 773 ha (38,8%) à des exploitations agricoles sans caractère juridique.

La Surface Agricole Utile moyenne par unité de production est de 2,29 hectares²⁰. 86,6% des terres agricoles du pays sont utilisées, les terres agricoles abandonnées représentant 246 900 ha.

Le recensement de 2011 met en évidence la polarisation des structures agraires.

- Environ 71% des exploitations ont moins de 1 hectare et la superficie qu'elles exploitent correspond à 10,1% de la SAU.
- Les exploitations de 1 à 5 hectares, qui constituent 27% du total des exploitations, utilisent 19,3% de la SAU.
- A l'autre pôle, 0,3% des exploitations, de grandes dimensions (au moins 100 hectares) utilisent 63,4% de SAU du pays.

Les 4 tableaux présentés en annexe permettent de préciser la structure des producteurs agricoles en fonction de leur nature et de la surface de l'exploitation.

Le recensement montre aussi que les unités de production agricoles travaillent surtout des terres en propriété, comme les tableaux 2 à 4 en attestent.

TABLEAU 2. DISTRIBUTION DES SURFACES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR TYPE DE FAIRE VALOIR. TOUS STATUTS JURIDIQUES

Type de faire valoir	Terres en plein champ	Parcelles proches de la maison	Jardins	Surface totale	Dont surface utilisée pour l'agriculture	%
En propriété	1 030 044	158 762	155 676	1 344 481	1 074 819	55%
En fermage	877 735	157	643	878 535	847 431	44%
Autres types de faire valoir	18 993	618	913	20 524	17 886	1%
Surface Totale utilisée	1 926 772	159 536	157 232	2 243 540	1 940 136	100%
Nombre de parcelles	1 116 653	838 172	764 491	2 719 316	2 167 677	

²⁰ Cette surface moyenne est similaire à celle de 49% des exploitations agricoles dans l'UE-27

TABLEAU 3. DISTRIBUTION DES SURFACES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR TYPE DE FAIRE VALOIR. EXPLOITATIONS DISPOSANT D'UN STATUT JURIDIQUE

Type de faire valoir	Terres en plein champ	Parcelles proches de la maison	Jardins	Surface totale	Dont surface utilisée pour l'agriculture	%
En propriété	464 601	54	20	464 675	412 466	35%
En fermage	795 400	0	9	795 410	767 412	64%
Autres types de faire valoir	12 581	0	0	12 581	11 141	1%
Surface Totale utilisée	1 272 582	55	29	1 272 666	1 191 019	100%
Nombre de parcelles	39 816	56	29	39 901	34 586	

TABLEAU 4. DISTRIBUTION DES SURFACES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR TYPE DE FAIRE VALOIR. EXPLOITATIONS SANS STATUT JURIDIQUE

Type de faire valoir	Terres en plein champ	Parcelles proches de la maison	Jardins	Surface totale	Dont surface utilisée pour l'agriculture	%
En propriété	565 443	158 707	155 656	879 806	662 353	88%
En fermage	82 335	157	634	83 125	80 018	11%
Autres types de faire valoir	6 411	618	913	7 943	6 745	1%
Surface Totale utilisée	654 190	159 482	157 203	970 874	749 116	100%
Nombre de parcelles	1 076 837	838 116	764 462	2 679 415	2 133 091	

Quel avenir pour l'agriculture moldave ?

Destruction des sols, une ressource naturelle essentielle

Les sols sont la plus grande richesse de la Moldavie. Les tchernozioms, les « terres noires », représentent 80 % des terres. Mais on constate une baisse désastreuse de la fertilité des sols en Moldavie au cours des dernières décennies. L'érosion atteint des niveaux très importants, parmi les plus élevés d'Europe, et la teneur des sols en humus a baissé de 40 %.

Dans le passé, les exploitations agricoles avaient différentes possibilités d'investissement pour la conservation et l'amélioration des sols. Elles disposaient de matériels agricoles, répandaient beaucoup d'engrais organiques grâce à un élevage bien développé et mettaient en place des assolements agricoles scientifiquement argumentés.

Au début de la privatisation et du lancement du programme "Terre", la conservation des sols n'a pas bien été prise en compte. La réforme foncière a eu un impact négatif sur la protection des sols. Les structures foncières ont été divisées en trois millions de parcelles et les nouveaux propriétaires ne peuvent pas toujours respecter les conditions nécessaires au maintien de la fertilité. Les modifications des assolements et la détérioration du

secteur de l'élevage ont entraîné une diminution de la quantité d'engrais organiques disponibles pour l'agriculture. La parcellisation a ainsi accéléré le processus de dégradation des sols.²¹

Évolution des principales productions

En 1998, le secteur agricole moldave contribuait au PIB à hauteur de 26 % et utilisait 46 % de la main d'œuvre du pays. En 2008, ces chiffres étaient passés respectivement à 11 % et 31 %. Au cours des deux dernières décennies, le poids de l'agriculture a baissé dans l'économie moldave. Entre 1994 et 2006, la Moldavie a connu un important déclin de son agriculture, qui était une des plus intensives de la Communauté des Etats indépendants d'Europe Centrale et de l'Est. Les productions animales ont également fortement diminué.

La diversité des cultures a diminué : les céréales et les cultures d'oléagineux occupent maintenant plus de 80% de la superficie totale. Après le démembrement de l'Union Soviétique, les surfaces de vignobles et des vergers se sont réduites, les vieilles plantations ont été arrachées sans que les nouvelles surfaces plantées compensent cette évolution. La Moldavie produit actuellement moins de fruits et de légumes qu'à l'époque communiste.

Entre 1995 et 2007, la surface des vergers a diminué de 30 %, celle des vignobles de 20 %, tandis que les surfaces cultivées en céréales ont augmenté de 50 à 65 % par rapport à celles de 1994. Les rendements des céréales ont varié d'une année à autre en fonction des conditions climatiques²².

Entre 1990 et 2011, la production des denrées agricoles a chuté fortement :

blé d'automne et de printemps -17%, orge d'automne et de printemps -50%, légumineuses -66%, betterave à sucre -72%, tabac -90%, maïs fourrage -98%, légumes -67%, fruits et noix -58% et raisin grappes -35%.

En même temps, la production d'autres cultures a augmenté:

maïs grain +73%, tournesol +69%, soja +471%, pommes de terre +28%, cucurbitacées +169%, plus du fait de l'expansion des superficies ensemencées que de l'accroissement de la productivité²³.

Entre 1995 e 2006, le cheptel bovin a diminué de 56 %, le cheptel porcin de 41 %, et les cheptels ovins et caprins de 32 %.

La diminution du nombre d'animaux est une conséquence d'une restructuration inefficace des unités de production, de conditions climatiques défavorables et de calamités naturelles, mais aussi d'un manque d'investissement dans le secteur. Le cheptel bovin et porcin n'est plus aujourd'hui essentiellement concentré dans de grandes exploitations mais se trouve surtout réparti au sein d'exploitations agricoles familiales et dans les parcelles autour des maisons paysannes, plus pour la consommation que pour la commercialisation²⁴.

²¹ Agenția pentru Inovare și Transfer Tehnologic a Academiei de Științe a Moldovei, Buletin informative-analitic, 2009.

²² Raportul Național de Dezvoltare Umană în Moldova, "Impactul schimbărilor climatice asupra sectorului agricol", 2009 – 2010.

²³ Sergiu Cosman, Valerian Cerbari, "Rezultatele inventarierii emisiilor de GES provenite de la sectorul 4 Agricultură" in 1990 - 2010", 2013.

²⁴ Raportul Național de Dezvoltare Umană în Moldova, "Impactul schimbărilor climatice asupra sectorului agricol", 2009 – 2010.

Perspectives

Pendant l'époque soviétique, la Moldavie était surnommée "La fleurissante Moldavie" pour ses vergers et ses vignobles. Sous la République Socialiste Soviétique Moldave, la production agricole par hectare des terres agricoles était plus de 4 fois la moyenne nationale de l'URSS. Dans les années 80, malgré sa petite taille, la Moldavie occupait la sixième position en production agricole annuelle en volume parmi les républiques soviétiques, après la Fédération de Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan. Les réformes récentes ont conduit au déclin de l'agriculture la plus fleurissante de l'URSS. À l'heure actuelle, la Moldavie est devenue importatrice nette de denrées alimentaires²⁵.

La redistribution de terres à des personnes ne disposant pas toujours d'un savoir faire suffisant et des moyens nécessaires pour travailler la terre constitue un des éléments d'explication de cette situation. La réforme agraire, menée dans le contexte d'un État faible, n'a pas vraiment permis aux paysans de se développer.

La nouvelle politique agricole n'a sans doute pas été à la hauteur des défis qu'impliquaient les transformations agraires des dernières décennies. L'agriculture de la Moldavie est dans une situation délicate. Les petits agriculteurs, les plus pauvres, n'ont pas accès aux subventions. Les petits et moyens agriculteurs sont victimes de discrimination : les aides auxquelles ils ont accès ne sont pas proportionnelles à leur contribution au produit agricole annuel du pays.

Cependant, de nombreux agriculteurs n'ont pas baissé les bras et ont continué d'investir dans l'agriculture. Beaucoup de personnes qui ont travaillé à l'étranger pendant des années sont revenues en Moldavie et ont investi dans des petits business agricoles. Ils utilisent des nouvelles technologies vues à l'étranger, comme par exemple dans les vergers plantés "avec la technologie italienne". Le rapprochement de la Moldavie avec l'Union Européenne a permis aux agriculteurs de bénéficier des différentes aides financières, ce qui pourrait donner une nouvelle impulsion à court terme pour le développement d'une agriculture moderne.

²⁵ Galina Selari. Sectorul agrar al Republicii Moldova si Transnistria: reforme si rezultate, 2009.

ANNEXE. RECENSEMENT AGRICOLE DE LA MOLDAVIE. 2011. STRUCTURE DES PRODUCTEURS AGRICOLES EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA SURFACE DE L'EXPLOITATION

TABLEAU 5. DISTRIBUTION DES UNITES DE PRODUCTION AGRICOLES EN FONCTION DE LEUR TAILLE. NOMBRE D'EXPLOITATIONS. (SOURCE TABLEAU # 5 DU RECENSEMENT AGRICOLE DE LA MOLDAVIE 2011)

NOMBRE D'UNITES DE PRODUCTION	Jusqu'à 1 ha	1 à 5 ha	5 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	100 à 500 ha	500 à 1000 ha	1000 ha et plus	TOTAL
Exploitations agricoles disposant d'un statut juridique	95	175	372	330	343	1 339	521	271	3 446
Coopératives agricoles	6	2	7	5	21	81	41	41	204
« Joint stock companies »	3	12	23	33	18	42	15	12	158
« Limited liability companies »	67	133	284	241	218	620	243	180	1 986
Entreprises d'Etat	2	7	14	20	13	18	10	5	89
Autres types	17	21	44	31	73	578	212	33	1 009
Exploitations agricoles sans statut juridique	640 343	243 983	13 005	882	274	245	29	7	898 768
TOTAL	640 438	244 158	13 377	1 212	617	1 584	550	278	902 214

TABLEAU 6. DISTRIBUTION DES UNITES DE PRODUCTION AGRICOLES EN FONCTION DE LEUR TAILLE. SURFACES. (SOURCE TABLEAU # 5 DU RECENSEMENT AGRICOLE DE LA MOLDAVIE 2011)

SURFACES TOTALES (HECTARES)	Jusqu'à 1 ha	1 à 5 ha	5 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	100 à 500 ha	500 à 1000 ha	1000 ha et plus	TOTAL
Exploitations agricoles disposant d'un statut juridique	42	473	4 215	11 020	25 141	356 313	358 651	516 812	1 272 666
Coopératives agricoles	2	3	68	168	1 410	23 060	28 296	95 730	148 737
« Joint stock companies »	2	36	251	1 095	1 288	8 972	10 140	31 005	52 788
« Limited liability companies »	31	353	3 335	8 113	15 800	157 125	172 592	337 519	694 869
Entreprises d'Etat	1	25	153	595	945	3 250	6 370	7 092	18 430
Autres types	6	56	409	1 051	5 696	163 906	141 253	45 466	357 842
Exploitations agricoles sans statut juridique	245 572	506 115	94 904	27 434	19 285	47 963	19 768	9 835	970 874
TOTAL	245 614	506 587	99 118	38 454	44 425	404 276	378 419	526 646	2 243 540

TABLEAU 7. DISTRIBUTION DES UNITES DE PRODUCTION AGRICOLES EN FONCTION DE LEUR TAILLE. NOMBRE D'EXPLOITATIONS (EN POURCENTAGE)

% DU NOMBRE D'UNITES DE PRODUCTION	Jusqu'à 1 ha	1 à 5 ha	5 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	100 à 500 ha	500 à 1000 ha	1000 ha et plus	TOTAL
Exploitations agricoles disposant d'un statut juridique	0,01%	0,02%	0,04%	0,04%	0,04%	0,15%	0,06%	0,03%	0,38%
Coopératives agricoles	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,02%
« Joint stock companies »	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
« Limited liability companies »	0,01%	0,01%	0,03%	0,03%	0,02%	0,07%	0,03%	0,02%	0,22%
Entreprises d'Etat	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
Autres types	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,06%	0,02%	0,00%	0,11%
Exploitations agricoles sans statut juridique	70,97%	27,04%	1,44%	0,10%	0,03%	0,03%	0,00%	0,00%	99,62%
TOTAL	70,99%	27,06%	1,48%	0,13%	0,07%	0,18%	0,06%	0,03%	100,00%

TABLEAU 8. DISTRIBUTION DES UNITES DE PRODUCTION AGRICOLES EN FONCTION DE LEUR TAILLE. SURFACES (EN POURCENTAGE)

% DES SURFACES TOTALES (HECTARES)	Jusqu'à 1 ha	1 à 5 ha	5 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	100 à 500 ha	500 à 1000 ha	1000 ha et plus	TOTAL
Exploitations agricoles disposant d'un statut juridique	0,00%	0,02%	0,19%	0,49%	1,12%	15,88%	15,99%	23,04%	56,73%
Coopératives agricoles	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,06%	1,03%	1,26%	4,27%	6,63%
« Joint stock companies »	0,00%	0,00%	0,01%	0,05%	0,06%	0,40%	0,45%	1,38%	2,35%
« Limited liability companies »	0,00%	0,02%	0,15%	0,36%	0,70%	7,00%	7,69%	15,04%	30,97%
Entreprises d'Etat	0,00%	0,00%	0,01%	0,03%	0,04%	0,14%	0,28%	0,32%	0,82%
Autres types	0,00%	0,00%	0,02%	0,05%	0,25%	7,31%	6,30%	2,03%	15,95%
Exploitations agricoles sans statut juridique	10,95%	22,56%	4,23%	1,22%	0,86%	2,14%	0,88%	0,44%	43,27%
TOTAL	10,95%	22,58%	4,42%	1,71%	1,98%	18,02%	16,87%	23,47%	100,00%

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agenția pentru Inovare și Transfer Tehnologic a Academiei de Științe a Moldovei, Buletin informativ-analitic, 2009, 7 p.
- Banque Mondiale, Moldova - Note cu privire la politica agrara: Terenuri agricole, 2005, 51 p.
Colectivizarea in Basarabia Sovietica, 1944 – 52,
<http://www.romanalibera.ro/aldine/history/colectivizarea-in-basarabia-sovietica--1944---39-52--57211>
- Dudwick, Nora; Fock, Karin ; Sedik, David. (2007). Land Reform and Farm Restructuring in Transition Countries. The experience of Bulgaria, Moldova, Azerbaijan, and Kazakhstan. World Bank Working Paper # 104. (87 p.).
- Galina Selari, Sectorul agrar al Republicii Moldova si Transnistria: reforme si rezultate, 2009, 10 p
- Impactul asupra biodiversitatii in Republica Moldova, vue sur
<http://bsapm.moldnet.md/Text/Pagina%20web%20Raport/Roman/Capitolul4total.html>.
- Mircea Rusnac, Organizarea Basarabiei – Taranimea (1812-1918), vue sur
http://www.istoria.md/articol/443/Organizarea_Basarabiei_%C5%A2%C4%83r%C4%83nimea.
- Lerman, Zei; Csabi, Csaba; Moroz, Victor. (1998). Land Reform and Farm Restructuring in Moldova. Progress and Prospects. Word Bank Discussion Paper # 398.
- Raportul Național de Dezvoltare Umană în Moldova, "Impactul schimbarilor climatice asupra sectorului agricol", 2009 – 2010, 22 p.
- Recensamîntul General Agricol, Republica Moldova, Biroul National de Statistica, 2011.
- Sergiu Cosman, Valerian Cerbari, "Rezultatele inventarierii emisiilor de GES provenite de la sectorul 4 Agricultura" in 1990 - 2010", 2013.